

En cas d'incendie, adoptez les bons réflexes :

Appelez les sapeurs-pompiers en composant le 18 ou le 112, pour leur permettre d'être sur les lieux et d'intervenir le plus rapidement possible.

⇒ Retenez cette expression : « là où il y a de la fumée, il ne faut pas aller ». Les fumées libérées lors d'un incendie sont plus mortelles que les flammes car elles sont chaudes et toxiques, et provoquent des asphyxies.

⇒ Si vous êtes dans une pièce enfumée, mettez un mouchoir devant le nez et baissez-vous, l'air frais se trouve près du sol.

Adaptez votre comportement à la situation.

Si l'incendie se déclare chez vous et que vous ne pouvez pas l'éteindre immédiatement :

- ⇒ évacuez les lieux;
- ⇒ fermez la porte de la pièce en feu et celle de votre appartement, cela retardera la propagation du feu et des fumées;
- ⇒ sortez par l'issue la plus proche.

Si l'incendie se déclare dans un autre logement ou dans les parties communes de l'immeuble :

- ⇒ restez chez vous, les fumées dues à l'incendie risquent d'envahir les couloirs et les escaliers (les gaz chauds montent), rendant les dégagements impraticables et dangereux;
- ⇒ fermez la porte de votre appartement, mouillez-la et calfeutrez-la avec un linge humide;
- ⇒ manifestez-vous à la fenêtre, pour que les sapeurs-pompiers vous voient.

ATTENTION, dans tous les cas :

Si vous devez ouvrir une porte, vérifiez la présence de fumées d'un incendie en prenant un maximum de précautions :

⇒ Commencez par une ouverture de quelques centimètres, sans chercher à passer la tête, et en vous tenant prêt, immédiatement, à bien refermer la porte. En cas de présence de fumées, celles-ci vont être visibles dès la moindre ouverture.

⇒ Ne prenez jamais l'ascenseur, prenez les escaliers. 80% des décès sont dus à l'intoxication par la fumée



CE N'EST PAS LE MOMENT DE JOUER
AVEC LE CHIEN !



SANS CÉDER À LA PANIQUE !



SI CE N'EST PAS VOTRE LINGE,
CE N'EST PAS GRAVE !



EXCEPTIONNELLEMENT
VOUS POUVEZ RÉVEILLER
VOS VOISINS !